



Retrait des points sur un permis de conduire italien

Par **lilitor**, le **17/02/2014** à **17:39**

Bonjour,

Je vis en France et j'ai un permis de conduire italien.

Lors de mon dernier séjour en Italie j'ai perdu 6 points car je ne me suis pas arrêtée à un feu rouge.

Est-ce que ces points sont cumulables avec les points françaises? Je n'ai jamais perdu de points en France, mais au cas où...

Comment ça se passe si je demande la conversion en permis français? Est-ce possible avec un permis italien avec 6 points de moins?

Je sais que cette conversion est obligatoire dans le cas d'une infraction commise en France entraînant un retrait de points...

Je voudrais mieux comprendre quelle est la relation entre les points en Italie et les points en France dans mon cas.

Merci d'avance,
Livia

Par **moisse**, le **17/02/2014** à **18:37**

Bonsoir,

Vous ne pouvez vivre ad vitam eternam en France avec un permis italien.